

ABONNEMENT - Un An, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR

LE MAUVAIS ZOUAVE

VII

LE MEURTRE

Vers onze heures de la nuit, les chansons et les danses étaient terminées. Chacun était parti avec sa chacune.

George et Rose entrèrent dans la chambre nuptiale.

La scone d'amour qui s'y passa est inénarrable.

Le couple heureux s'appelait par toutes espèces de noms d'animaux : mon gros chat noir, mon minou blanc, ma poulette adorée, cher petit chien chien, mon loup, ma colombe, mon petit rat, ma souris blanche, puis vo naient les noms tels que mon chou blanc, ma petite crotte, mon ciel noir, ma belle gueule.

Après avoir épuisé le vocabulaire des appellations amoureuses, les mariés baissèrent la lumière de la lampe.



LA LAMPE

Rose venait de s'enfouir dans les draps blanc du lit nuptial et George était en train de se déshabiller lorsqu'un des carreaux de la fenêtre vola en éclats. Une détonation se fit entendre et Rose poussa un cri de douleur.

Une balle de revolver venait de se loger dans la ventricule gauche de son cœur.

La jeune mariée poussa trois ou quatre soupirs et rendit l'âme.

George s'approcha du lit et demanda à sa femme si elle était blessée.





GEORGE S'APPROCHA DU LIT

Pas de réponse.

10

Rose n'était qu'un cadavre. Son sang coulait à flots pressés sur le lit, rougissant les draps et s'infiltrant dans la paillasse.

George frappé de stupeur s'arrachait des poignées de cheveux en s'écriant:

-Morte! morte! on l'a assassinée. Il ouvrit la fenêtre d'où le coup meurtrier était parti et s'élança dans la rue à la poursuite de l'assassin.

Celui-ci à la faveur des ténèbres avait dispuru.

George renonça à trouver l'assassin et reviet à la maison de son beau-père.



LA CRISE A BYTOWN

Angers, Caron et Oumet.— Ho, c'est le temps, jetons-le dans la soupe! Bowell. - Lachez moi! Si vous me jetez dans la soupe, vous perdrez vos gages dans le chantier.

Ouimet et Caron. — Il a raison. Lachons-le.

Angers. - Cré tas de lâcheurs. Je le mettrai tout seul dedans, s'il y a moyen. Je me fiche de mes gages.

A LA POURSUITE DE L'ASSASSIN

s'était rendu dans la chambre des ma-

riés où il resta pétrifié à la vue du ca-

le corps sanglant de son enfant.

toutes les grandes douleurs.

davre de sa fille.

Celui ci éveillé par la détonation

Le bonhomme pressa dans ses bras

Sa douleur était muette comme

En voyant arriver son gendre

éploré le vieux s'exclama : George,

MORTE!

les détails de la terrible tragédie.

Qui était coupable?

céder à son arrestation.

Damase.

George d'une voix entre coupée par des sanglots raconta à sou beau pêre

La jalousie seule pouvait avoir poussé un homme à commettre ce

Plus de doute, l'assassin devait être

Il fallait informer la justice et pro-

Le vieux attela sa jument et en

compagnie de son gendre il se rendit

à Joliette pour avertir le coroner.

mon pauvre George! on l'a tuée.

Celui-ci dans le cours de la matinée réunit des jurés et procéda à l'enquête. On entendit d'abord les témoignages de George et de sou beau-père, ensuite

il y eut ajournement de la procédure.



GEORGE ET SON BEAU-PÈRE

Le lendemain l'enquête fut reprise On interrogea une dizaine de témoins qui s'accordèrent tous à déclarer qu'ils ne connaissaient à Rawdou personne qui eut un revolver en sa possession.

A la troisième seauce Damase fut soumis à un interrogatoire par le coroner.



LE CORONER

Ce dernier lui demanda à brûle pourpoint : Avez vous tué la défunte? Le témoin répondit : Non, et j'igrore qui l'a tuée.

--Où étiez-vous pendant la nuit où l'assassinat a été commis?

-Chez mon père.

-Etes vous en possession d'un revolver, ou d'un fusil?

-Je n'ai jamais gardé chez moi des armes à feu.

Le père de Damase fut ensuite appelé à donner sa déposition.

Le coroner lui demande où son fils avait passó la nuit pendant laquelle Rose avait été tuée.

Le vieux répondit avec son sangfroid imperturbable que son garçon n'était pas sorti de la maison cette nuit là.

Après l'audition de ces témoignages il y eut un nouvel ajournement de l'enquête.

On avait fait venir de Montréal deux des plus fins limiers de la police.

Ceux-ci s'en retournèrent bredouille à la métropole.

L'enquête fut reprise quatre jours après l'ajournement et les jurés, après avoir essuyé pendant deux heures et demie la charge du coroner, délibérèrent longtemps et rapportèrent le verdict suivant: "Que la défunte avait été assassinée par un des inconnus et que la compagnie des petits chars de Montréal

n'était aucunement à blâmer." En attendant, le mari de la défunte devait être mis en arrestation sous soupçons.

Le conseil municipal de Rawdon, à une séance spéciale, passa une résolulution offrant une récompense de \$1.25 pour l'arrestation du meutrier de Rose où pour toute information de nature à mettre la justice sur la trace du coupa-

Le pauvre George, d'après la recommandation du jury, avait été appréhendé et logé dans la prison de Joliette.

Ouvrous ici une parenthèse pour dire ce qu'était alors la géole de Joliette.



LE GHOLIER

La pension y était excellente et on y jouissait de toutes espèces de libertés.

(A suivre sur la 4ème nage).